

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 133- Février 2012



Inspecteurs des Finances Publiques CAP Nationale n°4 du 26 janvier 2012

Répondant aux représentants des personnels **F.O.-DGFIP** à la question posée dans la déclaration liminaire sur le règlement intérieur des CAP nationales, le Président a précisé que ce règlement devrait être finalisé très prochainement et soumis à l'approbation des OS dans une des prochaines CAP.

Le mouvement étudié lors de cette CAP de troisième phase visait à stabiliser juridiquement les affectations locales.

élus **F.O.-DGFIP** ont demandé à l'Administration de faire respecter les règles relatives à la filière GP par les directions locales, ce qui est loin d'être la généralité (l'instruction n°06-043-V32 du 4 octobre 2005 n'est pas toujours appliquée dans les directions locales).

Le Président a rappelé que l'examen des recours de notation devait être fait en toute objectivité.

S'agissant du recrutement HM pour les inspecteurs, l'administration a réaffirmé s'agissait de postes à profil, et qu'elle continuera à utiliser ce critère.

Accueil d'inspecteurs de la Filière fiscale sur les emplois de la FGP.

les OS ont voté contre.

Recrutement HM : Nouvelle Calédonie : Poste « domaines »

L'administration n'a retenu aucun candidat au motif que ceux qui s'étaient proposés répondaient pas intrinsèquement aux critères de l'appel à candidature.

Mouvement mutation 3^{ème} phase, effet au 1^{er} mars 2012

les Organisations Syndicales ont voté contre le mouvement présenté.

motivé sa position par le manque de transparence des critères locaux et les situations particulières évoquées.

3^{ème} phase nationale du mouvement portait sur **412** inspecteurs (395 au 01/03/2011) dont :

mutations à l'extérieur du département (des comptables affectés sur un emploi non comptable ou

comptable à l'extérieur du département, ou des non comptables affectés sur des emplois comptables ou non comptables à l'extérieur du département) ;

mutations à l'intérieur du département (des comptables ou des non comptables affectés sur des emplois comptables ou des emplois non comptables à l'intérieur du département).

Les recours en notation

17 recours de notations ont été présentés.

4 agents se sont vus octroyer un + 0,02

1 note d'alerte a été ramenée à la note pivot.

1 agent a obtenu la modification de ses appréciations littérales.

L'administration a demandé un délai pour se prononcer sur un dossier.

Commentaires et revendications F.O.-DGFIP :

Il ressort de cette CAPN que les contingentements imposés de manière drastique en matière de notation sont dans la logique de restriction de la réduction de la dépense publique et de la révision générale des politiques publiques. En outre, cette notation, aboutissant à une individualisation de la gestion, est à l'origine de tensions et engendre une dégradation des relations entre les agents.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** demande l'abrogation des décrets de 2002 et 2010.

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAPN n°4 : **Isabelle DUFAU – Yves LE VAILLANT**

S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

A



Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP

CAPN n°4 des inspecteurs du 26 et 27 janvier 2012

Monsieur le président,

Cette première CAP nationale de la mandature s'inscrit dans un contexte de régression sociale.

FO dans toutes ses instances réclame l'abandon de toutes les mesures d'austérité et s'oppose à la dictature de la dette. Au niveau de la fonction Publique, la RGPP attaque les principes républicains et les droits sociaux. Face à la dictature des déficits, FO s'oppose à toute austérité.

Par ailleurs, la rigueur, la RGPP, les suppressions d'emplois frappent durement et quotidiennement les personnels, les services de la DGFIP se trouvent en première ligne, les 2 441 suppressions d'emplois annoncées et la réduction du budget de fonctionnement vont encore aggraver la situation plus que tendue des conditions de travail.

Les services de la DGFIP ont déjà atteint depuis bien longtemps le point de rupture, rendant impossible l'exercice normal des missions. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** appelle les agents des finances publiques à faire grève le 2 février 2012.

En préambule, les élus **F.O.-DGFIP** tiennent à faire remarquer que cette première CAP Nationale se déroule sans règlement intérieur finalisé.

En ce qui concerne l'ordre du jour la convocation prévoit entre autre :

- Le mouvement de mutation des IFiP de la filière gestion publique à effet du 1er mars 2012 (3ème phase nationale) ;
- les recours en notation des inspecteurs filière gestion publique.

Sur le premier point, **F.O.-DGFIP** veillera au respect des règles de gestion de la catégorie A de la filière gestion publique, règles qui prévalaient dans cette filière jusqu'à aujourd'hui (dite période de convergence).

Sur les recours à examiner dans le cadre de cette CAP 17 dossiers nous sont soumis.

À cette occasion, **F.O.-DGFIP** tient à réaffirmer ses revendications en la matière :

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents, entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de 2010 instituant, à terme, la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

Ces 2 décrets s'inscrivent dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée et de plus en plus restreinte.

F.O.-DGFIP revendique le maintien d'une note chiffrée sans contingentement.

Pour notre organisation, il faut impérativement accéder à nos légitimes revendications :

Arrêt immédiat des suppressions d'emplois Ces suppressions dogmatiques, basées sur une logique purement comptable de l'emploi public, sont insoutenables. Elles mettent en danger le Service Public et la République dans son ensemble. Nous refusons que les personnels deviennent une variable d'ajustement et nous revendiquons de vrais emplois publics.

Renforcer toutes les missions de la DGFIP Dans la période de crise systémique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Nous réclamons la mise en oeuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Améliorer rapidement et concrètement les conditions de travail Les suppressions d'emplois et la remise en cause des missions ont contribué à une dégradation continue des conditions de travail des agents. Nous condamnons le pilotage par indicateurs qui impose des impératifs de rentabilité parfaitement incompatibles avec la notion même de service public.

Revaloriser les rémunérations Tous les agents de la fonction publique subissent le gel de la valeur du point d'indice.

Alors que l'inflation est en chiffre réel à 2 %, que les charges des ménages augmentent, nous subissons une baisse de notre pouvoir d'achat.

Il est inconcevable que plus d'un million de fonctionnaires aient un traitement inférieur au SMIC et que certains soient plongés dans une précarité avérée.

Force ouvrière revendique, au niveau utile une revalorisation immédiate et significative du point d'indice.

Enfin, concernant CHORUS, nous vous rappelons toutes les réserves émises par notre organisation Syndicale sur cet outil. Cela ressemble beaucoup au déploiement calamiteux d'HELIOS dans nos services.



☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgifip-sd.fr/044/>

Permanences VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)